

## L'ENSEIGNEMENT DES ARTS PLASTIQUES

### ENSEIGNEMENT OPTIONNEL DE LA SECONDE A LA TERMINALE GT ET ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ EN SÉRIE GÉNÉRALE

#### OBJECTIFS DE CET ENSEIGNEMENT AU LYCÉE :

- Contribuer à la réussite des élèves, à l'obtention du baccalauréat
- Associer l'exercice d'une pratique plastique et la construction d'une culture artistique variée.
- Découvrir la diversité des œuvres, des démarches artistiques, de leurs présentations et de leurs réceptions afin d'enrichir sa culture personnelle.
- Mettre en relation les formes contemporaines de la création artistique avec celles léguées par l'histoire de l'art.
- Explorer et développer des savoir-faire dans les pratiques bidimensionnelles (graphiques et picturales), les pratiques tridimensionnelles (sculpturales et architecturales), les pratiques artistiques de l'image fixe et animée (photographie, cinéma et art vidéo), les pratiques artistiques du numérique, les nouvelles attitudes des artistes, les nouvelles modalités de production des images...
- Apprendre à s'exprimer de manière artistique en s'interrogeant sur ce que peut être une œuvre, sur les conditions de son apparition.
- Pratiquer les arts plastiques de manière réflexive : expérimenter et explorer, rechercher et inventer, faire des choix, mettre en œuvre, présenter, exposer.
- Apprendre à poser des problèmes liés aux arts plastiques
- Apprendre à analyser et expliquer son travail, à construire une argumentation
- Analyser et questionner ses goûts personnels
- Se faire plaisir.
- Donner les moyens aux élèves qui désirent accéder à des études supérieures dans des filières artistiques d'intégrer les structures de leur choix (Cet enseignement constitue notamment un point d'appui pour le design).

**En première, tous les élèves de la séries générale et technologiques peuvent accéder à cet enseignement, qu'ils aient suivi ou non l'option en seconde.**

**En première et terminale générale, ils peuvent cumuler :**

- **L'enseignement optionnel arts plastiques (3h par semaine)**

**ET / OU**

- **L'enseignement de spécialité arts plastiques (4h en première puis 6h en terminale).**

